



Regles de succession si renonciation de sa part

Par **fonfon**, le **26/09/2014** à **13:31**

bONJOUR

un adulte sans descendance décède, il a une mère et un père qui n'ont aucun lien.

le père n'a pas de descendant.

la succession est de 50% pour chacun des parents.

le père veut refuser sa part: que deviennent ces 50%

merci pour votre aide

cdlt

Par **janus2fr**, le **26/09/2014** à **14:05**

Bonjour,

Lorsqu'il y a plusieurs héritiers et que l'un refuse la succession, sa part est répartie sur les autres héritiers. Donc ici, si le père refuse sa part, la mère recevra la totalité.

En fait, lorsqu'un héritier refuse la succession, c'est comme s'il n'avait jamais existé.

Par **fonfon**, le **26/09/2014** à **18:56**

merci pour votre réponse on ne peut plus clair.

dans le cas ou le père a une descendance